

Le projet Bethléem

Actes concrets et symboles forts

Ce jeudi 18 février a eu lieu, rue Lefrancq à Schaerbeek, l'inauguration officielle d'un nouveau bien d'Église confié à l'habitat social, dans le cadre du projet Bethléem : une ancienne maison de religieuses, aujourd'hui transformée en un ensemble de deux duplex et de deux appartements.

Le chanoine Herman Cosijns, à l'initiative de l'appel du Cardinal, ne pouvait cacher sa satisfaction ! Voir enfin le projet aboutir !

Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, anciennes propriétaires de la maison, ont toujours eu à cœur d'être au plus proche des démunis. Aussi souhaitaient-elles que cette maison poursuive après elles sa vocation d'accueil.

« Les Filles de la Charité quittaient la Belgique et avaient besoin d'argent, pour certaines de leurs missions hors de Belgique », a rappelé Patrick du Bois, délégué épiscopal pour le temporel à l'Archevêché. « Mais en même temps, elles souhaitaient pouvoir vendre cette maison à des fins sociales. C'est lorsque tous les acteurs se sont rencontrés qu'une solution a été trouvée : l'Archevêché a racheté l'immeuble ; celui-ci a été ensuite rénové par l'Agence Immobilière Sociale IRIS. »

La maison a également pu bénéficier d'un subside à la rénovation du Fonds Bethléem, alimenté par des



dons privés. Grâce à cette nouvelle maison, ce sont deux grandes familles avec enfants et deux personnes seules, à revenus précaires, qui pourront bénéficier d'un logement.

Si jusqu'alors, d'autres biens d'Église ont déjà été confiés au projet Bethléem, facilitateur des échanges entre AIS et propriétaires, aujourd'hui l'événement a pris une dimension solennelle. Outre la présence du cardinal Danneels, bien sûr, que nous ne pourrions jamais assez remercier pour son appel remarqué en



faveur de l'habitat social, le 5 novembre 2006, celle de Monseigneur Jozef De Kesel, évêque auxiliaire pour Bruxelles, du Vicaire général de l'Archevêché, et de la responsable du Vicariat pour la Vie consacrée, Il y avait aussi des personnalités du monde politique et social schaarbeekois.

« Dans ma carrière, j'ai lancé de nombreux appels, de nombreuses invitations », a clôturé le Cardinal. « Et celle-ci en particulier a été très bien suivie. Avec cette maison, et toutes les autres du projet Bethléem, nous posons un acte symbolique. Un acte très concret, très utile, mais aussi plein de symboles : nous montrons par là notre ouverture aux autres, croyants ou non. Et comme chrétiens, nous montrons que nous aussi pouvons apporter notre petite pierre à l'édifice du monde. » Et notre Cardinal de rappeler le rôle de l'Église, partenaire de la société civile : « La concrétisation de cette rénovation démontre qu'en Église, il ne faut pas vouloir faire tout soi-même, mais qu'il faut s'allier avec



© Charles De Clercq

“ Nous montrons par là
notre ouverture aux autres,
croyants ou non.
Et comme chrétiens,
nous montrons que nous aussi
pouvons apporter notre pierre
à l'édifice du monde. ”

Cardinal Danneels

d'autres compétences pour réaliser de belles choses au service du Seigneur ».

Aujourd'hui, avec quarante bâtiments propriétés d'Église confiés à l'habitat social avec AIS, l'Église a de quoi mesurer les fruits réels du congrès Bruxelles-Toussaint 2006.

D'ailleurs, plusieurs des membres du Comité d'accompagnement de Bruxelles-Toussaint 2006, dont Clotilde Nyssens, Baudouin Gillis, Michel Kesteman, le Père Mark Rotsaert sj. et le Père Ignace Berten, étaient là pour la circonstance. Leur présence témoignait de leur attachement au projet qu'ils avaient eux-mêmes encouragé, tout au long de la préparation du Congrès.

Le projet Bethléem pourrait même faire des petits : des contacts se nouent avec les évêchés de Liège, de Tournai, d'Anvers et de Bruges...

Affaire à suivre !

*Marie-Françoise Boverouille
Coordinatrice du projet Bethléem*

COMMENT SOUTENIR FINANCIÈREMENT LE PROJET BETHLÉEM ?

- ▶ **Par un don** sur le compte 000-0000004-04 de la Fondation Roi Baudouin – avec la mention « Fonds Bethléem » (déductible fiscalement à partir de 30 €)
- ▶ **D'autres possibilités existent** : donation par acte notarié ou legs. Le legs en duo, en particulier, permet de combiner geste humanitaire et optimisation fiscale.

Pour une information complète une brochure est à votre disposition sur demande au 02/533.29.60 et téléchargeable sur le site www.bethleem.be